

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES ISSOIRE-BRIOUDE

REUNION DU COMITE SYNDICAL

DU 19 FEVRIER 2021

Le Vendredi 19 FEVRIER 2021 à 17 heures 30', Salle Polyvalente, Complexe Maurice Bion, Rue Arnaud à SAINTE FLORINE, s'est réuni le Comité Syndical du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE sous la Présidence de Monsieur RAVEL Pierre, Président en exercice, avec l'ordre du jour suivant :

- Débat d'Orientations Budgétaires 2021,
- Délibérations : Avenant à la Convention constitutive d'un groupement de commandes pour la plate-forme de dématérialisation des marchés publics. OCAD3E – Convention de collecte séparée des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques Ménagers (DEEE), version 2021. OCAD3E / ECOSYSTEM – Conventions relatives aux lampes usagées collectées par les Communes et Etablissement Publics de Coopération Intercommunale, version 2021. Fourniture et pose pneumatiques, année 2021/2022. Attribution d'une subvention de 220 € pour apporter un soutien financier à la réalisation d'une action de communication pour la Mairie de VIC LE COMTE. Convention de partenariat définissant les modalités de recours à l'UGAP. Schéma territorial de Gestion des Déchets Organiques (STGDO) – Convention de mise à disposition entre le VALTOM et le S.I.C.T.O.M ISSOIRE-BRIOUDE. Etude de reconversion du Centre de Tri de Collecte Sélective PRAXY CENTRE. Plan de Formation du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE, année 2021. Créations d'emplois permanents - Tableau des effectifs N° 1/2021. Détermination des ratios d'avancement de grade.
- Questions diverses.

Assistaient à cette réunion Monsieur Serge BATISSE Directeur du S.I.C.T.O.M. et Monsieur BOUDON Alain par délégation pour la Commune de DAUZAT SUR VODABLE.

Etaient Présents pour les Communautés de Communes :

• **AUZON COMMUNAUTE** : BEJOT Cyril (AUZON), BONJEAN Gérard (AZERAT), DOMAS Jacqueline (CHAMPAGNAC LE VIEUX), NEGRE Gyaume (FRUGERES LES MINES), FANGUIN Christelle (LEMPDES SUR ALLAGNON), FOURET Raymond (SAINTE FLORINE), COMTE Michel (SAINT HILAIRE), OLEON Michel (SAINT VERT), BARD Yann (VERGONGHEON), CAILLAUD Christophe (VEZEZOUX).

• **BRIOUDE SUD AUVERGNE** : SENEZE Dominique (AGNAT), GAY Henry (AUTRAC), GIBELIN Pascal (BLESLE), NEYRIAL Clément (BRIOUDE), JESUS Pascal (CHANAIAT), DUNIS Michel (COHADE), BESSEYRE Nathalie (FRUGIERES LE PIN), BON Patrice (JAVAUGUES), ZANUTTO William (LAMOTHE), CHASSAIN Pierre (LEOTOING), BOUCHE Laëticia (LORLANGES), MIRAND Alain (SAINT ETIENNE SUR BLESLE), BONNATERRE Sébastien (SAINT ILPIZE), SERRE Nicolas (SAINT JUST PRES BRIOUDE), SERRE René (SAINT LAURENT CHABREUGES), HALFON André (TORSIAC), MOSNIER Nicolas (VIEILLE BRIOUDE).

• **RIVES DU HAUT-ALLIER** : CROZATIER Bernadette (ALLY), RAVERDY Stéphane (ARLET), LOIR Nicolas (AUBAZAT), BOMPARD Roland (CERZAT), TESTUD Arnaud (CHANTEUGES), VICARD Bernard (CHASTEL), GARNIER Michel (CHAVANCIAC LAFAYETTE), PASSEMARD Pascal (COUTEUGES), RAGEADE Stéphane (CRONCE), COURET Guillaume (FERRUSSAC), PERREY Marie-Andrée (LA CHOMETTE), MARCET Jean-Michel (LAVOUTE CHILHAC), MOLHERAT Philippe (MAZEYRAT D'ALLIER), SAGNOL Laurent (PAULHAGUET), FRIARD Jacques (PINOLS), CORDIER Pierre (PRADES), DEPIEDS Louise (SAINT CIRGUES), SALLE Michel (SAINT DIDIER SUR DOULON), GARNIER Alain (ST GEORGES D'AURAC), MERLE Alain (ST JULIEN DES CHAZES), BOUCARD Amandine (SAINTE MARGUERITE), BON Bernard (SALZUIT), TROSSET Gérard (TAILHAC), CUBIZOLLES Jean-Marc (VALS LE CHASTEL), EYNARD Hubert (VILLENEUVE D'ALLIER), CHABANON Philippe (VISSAC AUTEYRAC).

• **AGGLO PAYS D'ISSOIRE** : CORREIA Emmanuel (ANZAT LE LUGUET), PELISSIER Patrick (APCHAT), ROBEQUIN Gilles (AUGNAT), COURRIOL René (AULHAT-FLAT), HILLAIRE Francis (AUZAT LA COMBELLE), ROUVET Françoise (BANSAT), RIOU Loïc (BERGONNE), CHABAUD Daisy (BOUDES), RYCKEBOER Christian (BRASSAC LES MINES), OLLE Alain (CHALUS), JACQUET Marie-Laure (CHARBONNIER LES MINES), ZANIN Nathalie (COLLANGES), GAUCHET Alain (COUDES), JOLY Astride (EGLISENEUVE

DES LIARDS), TRILLEAUD Franck (ESTEIL), ALBARET Christophe (ISSOIRE), CARPENE René (JUMEAUX), DISSAY Laurent (LA CHAPELLE SUR USSON), COUAVOUX René (LAMONTGIE), MARTEL Christophe (LE BREUIL SUR COUZE), DIRAND Lionel (LE BROC), SAUGET Eric (LES PRADEAUX), RANVIAL François (LE VERNET-CHAMEANE), LOUET Jeannick (MAREUGHEOL), MALLET Jean-Louis (MONTPEYROUX), RAVEL Pierre (NONETTE-ORSONNETTE), LAURENT Bruno (ORBEIL), NAVARON Jean-Louis (PARENT), BAYARD Eric (PAENTIGNAT), ORLANDO Sébastien (PERRIER), SOUPIROT Michèle (PESLIERES), DELCOURT Jean-Pierre (RENTIERES), LAURETOU Patricia (SAINT GENES LA TOURETTE), BOURG François (SAINT GERMAIN LEMBRON), PAULMIER René (SAINT GERVAZY), SENEZE Lucie (SAINT HERENT), DIAS Aurore (SAINT JEAN EN VAL), HOSPITAL Bernadette (SAINT MARTIN D'OLLIERES), FANJUL José (SAINT REMY DE CHARGNAT), DUTHEIL Nathalie (SAINT YVOINE), DAMIENS Bertrand (SAUVAGNAT SAINTE MARTHE), ESPEIL Michel (SAUXILLANGES), POINTUD Ingrid (SUGERES), LIVET Bertrand (USSON), BERTINELLI Pascal (VALZ SOUS CHATEAUNEUF), BLENNER Jacques (VARENNES SUR USSON), CROUZILLAT Irène (VICHEL).

• **MOND'ARVERNE COMMUNAUTE** : FEUNTEUN André (AUTHEZAT), NERON Gilles (BUSSEOL), BAYOL Jean-Pierre (LAPS), COL Alexandre (PIGNOLS), GRANGIER Régis (SALLEDES), FROMAGE Catherine (VIC LE COMTE).

Etaient Représentés : (procurations) pour les Communautés de Communes ou Agglo : **BRIOUDE SUD AUVERGNE** : BONY Josiane (LUBILHAC), VALEIX Cyrielle (SAINT BEAUZIRE) - **RIVES DU HAUT ALLIER** : GONZALEZ MARTINEZ Patrick (BLASSAC), FRAISSE Raymond (MAZERAT AUROUZE) - **AGGLO PAYS D'ISSOIRE** : TOURRETTE Christophe (MADRIAT), COL Jean-Louis (SAINT MARTIN DES PLAINS) - **MOND'ARVERNE COMMUNAUTE** : CRUEIZE Pierre (LA SAUVETAT).

Le quorum étant atteint, Monsieur RAVEL Pierre, Président du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE, ouvre la séance.

I – DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée qu'en vertu de la Loi d'Orientation de Février 1992, les groupements intercommunaux comprenant au moins une commune de 3.500 habitants et plus, doivent procéder avant l'examen du budget à un débat sur les Orientations Budgétaires.

Il propose ensuite d'examiner les Orientations Budgétaires 2021, telles que portées sur les documents ci-joints, qui appellent aux commentaires suivants :

RESULTAT DE 2020 :

Le Compte Administratif de 2020 présente un résultat comptable de Fonctionnement de + 436.048,95 € qui, avec l'excédent de Fonctionnement reporté, se solde par un excédent global de Fonctionnement de 1.519.597,34 €.

EN FONCTIONNEMENT

LES DEPENSES :

Les variations prévisibles par rapport aux réalisations de 2020 portent sur :

- L'augmentation du coût du traitement des Ordures Ménagères Résiduelles et des Encombrants de l'ordre de + 315.500,00 €,
- La participation au VALTOM qui augmente de + 61.000,00 €,
- Une revalorisation des frais de personnel d'environ + 171.000,00 € pour absorber le glissement vieillesse technicité des personnels, le relèvement de certaines cotisations et la prime de précarité à mettre en place,
- Le coût du carburant avec une hausse de + 180.000,00 €,
- Les dotations aux Amortissements qui augmentent de + 50.000,00 €,
- Les dépenses de Communication en hausse de + 70.000,00 €,
- L'achat et la fabrication des composteurs avec une augmentation de + 60.000,00 €,
- Autres achats + 233.000,00 €.

LES RECETTES :

- Un report possible sur l'exercice 2021 de + 1.519.597,34 €,
- Les remboursements SOFCAP en baisse de - 240.000,00 €,
- Une baisse des recettes de matériaux de - 170.000,00 €,

- Baisse des Eco-organismes à hauteur de – 495.000,00 €,
- Baisse des Recettes de Fonctionnement du Service de l'ordre de – 36.000,00 €,
- Augmentation de l'aide CODEC à hauteur de + 61.000,00 €,
- Une reprise de provision de + 134.000,00 €,
- Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères de + 378.000,00 €.

EN INVESTISSEMENT

Les prévisions d'Investissement se décomposent de la manière suivante :

- Les travaux à réaliser à COHADE sont prévus pour un montant de 1.525.000,00 €,
- Bacs de collecte/outillage : 245.000,00 €,
- Véhicules de collecte, voitures légères et bennes de déchetteries : 1.851.842,44 €,

A noter, concernant les véhicules de collecte, l'achat de deux camions-grues afin d'assurer la collecte de points d'apports volontaires dès 2022.

- Un projet de création de déchetterie sur Paulhaguet pour un montant de 680.000,00 €,

Après discussion, le Comité Syndical, dans l'intérêt général de la Collectivité, accepte les Orientations Budgétaires pour 2021.

II – DELIBERATIONS

N° 1 - Avenant à la Convention constitutive d'un groupement de commandes - plate-forme de dématérialisation des marchés publics.

Le renouvellement de la Convention avec le CDG 43 n'ayant pu se réaliser au vu du contexte sanitaire en 2020, un Avenant jusqu'au 31.12.2021 doit être signé.

Le Président demande au Comité Syndical de valider l'Avenant à cette Convention afin de disposer d'une plate-forme dématérialisée pour la passation des marchés publics. Avenant adopté par le Comité Syndical à l'unanimité.

N° 2 – OCAD3E - Convention de collecte séparée des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques Ménagers (DEEE) - version 2021

Le Président rappelle que l'organisme OCAD3E a obtenu le renouvellement de son agrément en tant qu'organisme coordonnateur des DEEE ménagers pour l'année 2021. Dans le but de pérenniser les missions de l'organisme auprès des Collectivités, nous devons signer une nouvelle Convention avec OCAD3E, d'une durée de six ans qui prendra fin avant son terme, à l'échéance de l'agrément d'OCAD3E, soit le 31 décembre 2021, sauf prorogation par les Pouvoirs Publics de celle-ci.

Délibération adoptée à l'unanimité.

N° 3 – OCAD3E/ECOSYSTEM - Conventions relatives aux lampes usagées collectées par les Communes et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale - version 2021.

L'organisme OCAD3E a obtenu le renouvellement de son agrément pour la collecte des lampes usagées, pour l'année 2021. Dans le but de pérenniser les missions de l'organisme auprès des Collectivités, nous devons signer une nouvelle Convention avec OCAD3E, d'une durée de six ans qui prendra fin avant son terme, à l'échéance de l'agrément d'OCAD3E, soit le 31 décembre 2021, sauf prorogation par les Pouvoirs Publics de celle-ci.

Délibération adoptée à l'unanimité.

N° 4 – Fourniture et Pose Pneumatiques – Année 2021-2022.

Comme chaque année, afin d'assurer le remplacement périodique des pneumatiques sur le parc de véhicules que possède le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE, il est nécessaire de lancer une consultation annuelle pour ces équipements.

Après exposé des différentes démarches, le Président est autorisé à signer toutes les pièces nécessaires au déroulement de la procédure et signer le Marché.

N° 5 – Attribution d'une Subvention de 220 € pour apporter un soutien financier à la réalisation d'une action de communication pour la Mairie de VIC LE COMTE

Monsieur le Président propose au Comité Syndical d'allouer une subvention de 220,00 € pour apporter un soutien financier à la réalisation d'une action de communication portée par la Mairie de VIC LE COMTE, en vue de sensibiliser l'ensemble des foyers à la gestion des déchets fermentescibles et restes de repas.

Le Comité Syndical autorise le versement d'une subvention de 220,00 € à la Mairie de VIC LE COMTE.

N° 6 – Convention de partenariat définissant les modalités de recours à l'UGAP.

Le Président expose au Comité Syndical la proposition de partenariat faite par l'UGAP concernant les différents types de tarifs en fonction du volume des achats. Pour des volumes d'achats importants et selon des seuils définis par l'UGAP, la Collectivité se voit appliquer une tarification avantageuse dite «Grands Comptes».

Cette Convention, d'une durée de quatre ans, reçoit l'agrément du Comité Syndical.

N° 7 – Schéma Territorial de Gestion des Déchets Organiques (STGDO) – Convention de mise à disposition entre le VALTOM et le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE.

Le VALTOM et ses Collectivités adhérentes ont coconstruit un Schéma Territorial de Gestion des Déchets Organiques (STGDO) avec un schéma qui répond aux enjeux partagés via VALORDOM 2 : « Produire moins, valoriser plus, maîtriser les coûts et développer les coopérations territoriales ».

9 postes de guides et maîtres composteurs sont prévus d'être financés par le VALTOM afin de constituer un réseau déployé sur l'ensemble des Collectivités adhérentes du VALTOM (Département du Puy-de-Dôme et du nord de la Haute-Loire).

Le Président propose de délibérer sur l'instauration d'une Convention de mise à disposition d'un agent fonctionnaire du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE au profit du VALTOM pour promouvoir et mettre en œuvre les actions et objectifs du STGDO.

Après délibération, le Comité Syndical autorise la signature de la Convention.

N° 8 – Etude de reconversion du Centre de Tri de Collecte Sélective PRAXY CENTRE.

Dans le cadre du futur déploiement de l'Extension des Consignes de Tri (ECT) à l'ensemble des emballages plastiques, le Centre de Tri PRAXY CENTRE (ISSOIRE) n'est plus adapté aux évolutions technologiques exigées. CITEO serait en mesure de financer une étude de faisabilité (d'un montant de 80.200 €) à hauteur de 50 %, plafonnée à 50 000 € HT.

La participation du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE s'établirait donc à 12.030,00 € HT maximum (soit 15 %) pour l'étude relative au site de PRAXY CENTRE, selon les modalités prévues dans le cadre de la Convention.

Le Comité Syndical autorise l'attribution de cette subvention à l'unanimité.

N° 9 – Plan de Formation du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE – ANNEE 2021.

Monsieur le Président rappelle que l'élaboration d'un Plan de Formation par la Collectivité Territoriale constitue une obligation relative à la formation des Agents Territoriaux.

Il précise que la démarche formative s'inscrit désormais dans un cadre contractualisé où l'Agent et l'Autorité Territoriale fixent les règles liées à sa réalisation et a reçu un avis unanimement favorable du Comité Technique Paritaire. A l'unanimité le Comité syndical adopte le Plan de Formation 2021.

N° 10 - Créations d'emplois permanents - Tableau des effectifs - N°1/2021.

Monsieur le Président rappelle au Comité Syndical qu'il lui appartient de fixer les effectifs des emplois nécessaires au bon fonctionnement des services.

Après présentation du tableau des effectifs le Président est autorisé à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

N° 11 - Détermination des ratios d'avancement de grade.

Le Président précise à l'Assemblée que pour tout avancement de grade, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promu est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement. Ce taux dit «ratio promu-promouvable», est fixé par l'Assemblée délibérante après avis du Comité Technique et peut varier entre 0 et 100 %.

Le Comité Syndical adopte à l'unanimité les ratios comme proposés et autorise le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

III - QUESTIONS DIVERSES

N° 1 - Procédure de mise en place d'un composteur

Le Président rappelle que l'ensemble de la procédure se fait en collaboration avec la Mairie.

Lors du premier rendez-vous, l'agent du S.I.C.T.O.M. explique la procédure, la réglementation et les attentes de la Commune sont bien évidemment prises en compte.

L'étape suivante est une enquête auprès des foyers concernés par la mise en place du composteur. C'est la Mairie qui se charge de distribuer le questionnaire fourni par nos services. Une fois cela réalisé, nous validons ensemble les emplacements (aménagement si nécessaire). Le composteur est ensuite installé. Le S.I.C.T.O.M. se charge de la formation des usagers, des deux référents choisis parmi ces usagers.

Un agent du Syndicat sera chargé d'un contrôle et d'un suivi chaque semaine afin de veiller au bon fonctionnement du composteur.

N° 2 - Plate-forme de broyage

Le Président rappelle que de nombreuses Communes se lancent aujourd'hui dans la mise en place de plate-forme de broyage afin d'assurer une gestion communale des déchets verts. De plus, le broyat pourra être utilisé pour faire fonctionner les composteurs ou pour effectuer du paillage des espaces verts communaux.

Le Président rappelle également que les Services du S.I.C.T.O.M. accompagnent les Maires dans cette démarche en apportant un soutien technique (modalité d'utilisation, plan, supports visuels, etc). Concernant ensuite le broyage, certaines Communautés de Communes ont fait le choix d'acquérir un broyeur et de mettre celui-ci, avec du personnel à disposition des Communes.

Le Président précise qu'une autre solution pourrait être proposée aux Communes, à l'avenir, au travers d'un prestataire qui serait en capacité de broyer près de 50 m³/heure, sans avoir à mettre du personnel communal ou intercommunal à contribution.

Il est rappelé que l'écobuage est interdit, et qu'il est donc nécessaire de mettre en place de nouvelles pratiques bien plus respectueuses de l'environnement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.